

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 JUIN 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Régularisation foncière
Acquisition des parcelles
AO 995, 994 et 404 rue
des Panlous et d'une
partie des parcelles
AO 416, 414, 412, 410,
408, 20, 19 et 18 rue du
Panorama**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1er juillet 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1er juillet 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er juillet 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur FOUCHET à Monsieur PERICARD
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Monsieur ALLAIRE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20210630-21-D-24-DE
Date de télétransmission : 01/07/2021
Date de réception préfecture : 01/07/2021

N° DE DOSSIER : 21 D 24

OBJET : REGULARISATION FONCIERE - ACQUISITION DES PARCELLES AO 995, 994 ET 404 RUE DES PANLOUPS ET D'UNE PARTIE DES PARCELLES AO 416, 414, 412, 410, 408, 20, 19 ET 18 RUE DU PANORAMA

RAPPORTEUR : Madame MACE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la purge du droit de préemption urbain, la Ville a été informée du projet d'acquisition par la société HOLDING EXCLUSIVE 108 des parcelles AO 995, 994 et 404 rue des Panlous et des parties de parcelles AO 416, 414, 412, 410, 408, 20, 19 et 18 rue du Panorama.

L'ensemble de ces parcelles a été concerné par des élargissements de voirie il y a plusieurs années. Ces aménagements publics ont été réalisés en accord avec les anciens propriétaires qui ont procédé au recul de leurs clôtures. Cependant, ces modifications de limite n'ont pas fait l'objet d'actes notariés.

Afin de mettre en cohérence les limites matérielles entre les différentes parcelles et le domaine public et le cadastre, la Ville et la société HOLDING EXCLUSIVE 108 se sont entendues sur une régularisation foncière. Cette régularisation s'effectuera par une acquisition par la Ville des parcelles AO 995, 994 et 404 rue des Panlous et des parties de parcelles AO 416, 414, 412, 410, 408, 20, 19 et 18 rue du Panorama sur lesquelles ont été réalisés des aménagements de voirie avant leur classement dans le domaine public communal. La superficie concernée représente 970 m².

Les parties de parcelles à acquérir feront l'objet d'une division parcellaire par un géomètre, préalablement à la signature de l'acte. Ces frais seront pris en charge par la ville.

Cette acquisition se fera au prix de 50 euros/m², soit un montant de 48 500 €HT.

La valeur de ces parcelles étant inférieure à 180 000 euros, l'avis de France Domaine n'est pas requis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- Autoriser l'acquisition des parcelles AO 995, 994 et 404 rue des Panlous ainsi que des parties de parcelles AO 416, 414, 412, 410, 408, 20, 19 et 18 rue des Panorama auprès de la société HOLDING EXCLUSIVE 18, au prix de 48 500€ HT, hors frais de notaire et de géomètre à la charge de la ville.
- Autoriser l'incorporation de ces parcelles ou parties de parcelles dans le domaine public communal.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant aux opérations foncières précitées.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE l'acquisition des parcelles AO 995, 994 et 404 rue des Panlous ainsi que des parties de parcelles AO 416, 414, 412, 410, 408, 20, 19 et 18 rue des Panorama auprès de la société HOLDING EXCLUSIVE 18, au prix de 48 500€ HT, hors frais de notaire et de géomètre à la charge de la ville,

AUTORISE l'incorporation de ces parcelles ou parties de parcelles dans le domaine public communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant aux opérations foncières précitées.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye



> Coordonnées en projection : RGF93CC49 X=1632269.06 ; Y=8188024.25
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (48° 53' 18" N - 2° 4' 34" E) - Latitude = 48.888598 N - Longitude = 2.076315 E

► Veuillez cliquer pour commencer votre mesure de surface (3 points à définir).

Mesurer > Surfaces

Résultat de la mesure : 554.47 mètres carrés (donnée indicative)

Cet outil vous permet de mesurer une surface.
Veuillez sélectionner avec votre souris tous les sommets de la surface à mesurer et terminer par la touche Entrée ou par un double-clic. > Annuler le dernier sommet (touche Retour)
> Annuler l'opération (touche Echap)
Les mesures obtenues n'ont qu'une valeur indicative et ne sont pas opposables.



> Coordonnées en projection : RGF93CC49 X=1632380.28 ; Y=8188052.14
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (48° 53' 19" N - 2° 4' 40" E) - Latitude = 48.888861 N - Longitude = 2.077827 E

► Veuillez cliquer pour commencer votre mesure de surface (3 points à définir).

Mesurer > Surfaces



Résultat de la mesure : **415.11** mètres carrés (donnée indicative)

Cet outil vous permet de mesurer une surface.
Veuillez sélectionner avec votre souris tous les sommets de la surface à mesurer et terminer par la touche Entrée ou par un double-clic. > Annuler le dernier sommet (touche Retour)
> Annuler l'opération (touche Echap)
Les mesures obtenues n'ont qu'une valeur indicative et ne sont pas opposables.



Terrain
apparaissant
officiellement au
cadastre comme
faisant partie de
la parcelle AO 416
bien qu'il soit déjà
intégré dans les
aménagements
de voirie pour la
circulation
publique



Illustration de la situation à régulariser
Exemple de la parcelle AO 416 – 31, rue du Panorama